

- Le redressese - poteaux

Lors de la réunion du Comité Syndical du 24 juin 2015, M. ROUVIER délégué de la ville de Marseillan, a soumis à l'assemblée, un système de redressese-poteaux qui avait déjà été présenté aux services techniques de sa commune. Après discussion concernant le fonctionnement qui semble donné satisfaction et avoir évoqué les modalités de mise en place d'une mutualisation d'achat, la direction du SIVOM a été chargée d'organiser une démonstration pour l'ensemble des communes.

Cette nouvelle présentation a été organisée le 9 juillet 2015 sur la commune de Vias, les points suivants ont été mis en évidence :

- l'appareil est portatif,
- une personne seule suffit à le manœuvrer,
- un redressement s'effectue en quelques minutes,
- en cas de scellement détérioré, une remise en œuvre est nécessaire auparavant,
- le matériel nécessite aucun entretien particulier, juste un changement d'huile tout les 3 ans,
- lors de l'acquisition le pack de démarrage comprend un litre d'huile supplémentaire soit une autonomie dès le départ de six ans.

Après une consultation des maires, il s'avère que 5 communes sont favorables à cette acquisition :

- Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias,

Lors des délibérations du 30 septembre, les intéressés ont décidé d'acquérir un exemplaire et d'agré-
menter, le pack initialement présenté, de 3 brides supplémentaires (100, 102 et 114) ainsi que d'une
fourche indispensable pour le redressement des barrières. Cet achat a été réalisé auprès de la **Sté HA-
PIE** sise 6 rue de l'Épinette, 77340 Pontault-Combault pour un montant total de **6 580,08 € TTC**. Les
communes ont souhaité que le coût de l'acquisition de ce nouveau matériel soit réparti en fonction du
nombre d'adhérents. Elles ont réglé chacune **1 316,02 €**.



La commande a été passée en octobre 2015, après le retour de la délibération dûment rendue exécutoire par la Sous-préfecture de Béziers.

Pendant le délai de fabrication, chaque commune a désigné des référents techniques pour l'utilisation de ce nouvel outillage et dans un même temps, le SIVOM a mis en place un projet de répartition des périodes d'utilisation, en fonction du nombre de jours ouvrables après déduction des jours fériés. Ce planning a été soumis aux services techniques concernés pour acceptation.

Dès la réception du matériel et afin qu'il soit mis à la disposition des communes le plus rapidement possible, une formation dirigée par M. Rauzier, représentant de la Société distributrice, a été mise en place à l'initiative du SIVOM en décembre, sur la commune d'Agde, pour réunir et initier les agents utilisateurs des cinq communes adhérentes.

Cette acquisition va permettre d'effectuer de réelles économies liées aux dépenses générées habituellement par les opérations de remplacement des différents supports endommagés. La mise en service sera effective à compter du 4 janvier 2016.